

RÉGLETTE BÉTON FIBRÉ

CALES D'ARMATURES

Cales béton linéaires



Mise à jour du 24/10/2023

Description

La RÉGLETTE BÉTON FIBRÉ est une cale horizontale en béton fibré de longueur 33 cm permettant d'assurer le bon positionnement des armatures.

Domaines d'application

Cette cale horizontale triangulaire en béton fibré :

- S'emploie pour le calage de surfaces, même en cas de charges importantes,
- De forme concave avec des nervures, assure un bon ancrage dans le béton coulé.

Caractéristiques

Le béton fibré est de résistance C30/37.

Composition du béton :

- Ciment CEM II/B-V 42,5 R HSR/NA
- Sable
- Fibre PP
- Eau

La classe d'exposition est X0, XC1, XC2, XC3, XC4, XD1, XD2, XS1, XF1, XF2, XA1, XA2.

Mise en œuvre

La cale est posée en diagonale par rapport à l'armature pour assurer l'enrobage de béton requis.

Conditionnement

Code	Désignation	Enrobage (mm)	Longueur (m)	Colisage
002652	Réglette béton fibré 33/25	25	33	Carton de 100 pièces – 40 cartons
002653	Réglette béton fibré 33/30	30	33	Carton de 75 pièces – 40 cartons
002655	Réglette béton fibré 33/40	40	33	Carton de 50 pièces – 40 cartons
002656	Réglette béton fibré 33/50	50	33	Carton de 32 pièces – 40 cartons

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés à titre indicatif et correspondent à nos connaissances actuelles. Ils ne peuvent en aucun cas engager notre responsabilité en cas d'utilisation non conforme ou inadaptée de nos produits.

Etant donné les multiples possibilités d'emploi, nos recommandations ne dispensent pas les utilisateurs d'effectuer leurs propres essais. Notre laboratoire et le service technique vous fourniront les renseignements que vous désirez et se tiennent à votre entière disposition.

TAM Groupe Z.I. Avenue Albert Einstein.
CS 90043 - 77555 Moissy Cramayel Cedex - France
S.A.S. au capital de 883 332 € RCS Melun B
SIRET 313 659 674 00029 - FR 76 313 659 674

Tél. : + 33 1 64 13 30 00 – tamgroupe@tamgroupe.fr – www.tamgroupe.fr